



Gérald DARMANIN
Ministre de l'Action et des Comptes Publics

Frédérique Vidal
Ministre de l'Enseignement supérieur,
de la Recherche et de l'Innovation

Vendredi 19 avril 2019

Aix Marseille université devient propriétaire de son patrimoine immobilier, annoncent Gérald DARMANIN et Frédérique VIDAL

A l'occasion de l'inauguration du nouveau quartier des facultés d'Aix en Provence, projet immobilier porté par Aix-Marseille Université (AMU) dans le cadre de l'opération Campus, Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et Yvon Berland, Président de l'AMU, ont signé une convention de dévolution, permettant à l'Université de devenir propriétaire de son patrimoine immobilier.

Cette dévolution marque le transfert de l'Etat à l'Université d'environ 200 hectares de foncier, 690.000 m² de surface de plancher pour une valeur comptable de 573 millions d'euros de valeur vénale. Il s'agit ainsi de la plus importante opération de dévolution réalisée depuis l'entrée en vigueur de la loi du 10 août 2007 relative aux libertés et aux responsabilités des universités.

La signature de la décision de transfert par Gérald Darmanin, Ministre de l'Action et des Comptes Publics notamment en charge des domaines et de l'immobilier de l'Etat et par Frédérique Vidal, Ministre de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'Innovation matérialise un engagement gouvernemental significatif pour encourager le développement de la politique immobilière des universités.

« La dévolution du patrimoine est un élément stratégique fondamental pour le développement des établissements d'enseignement supérieur et de recherche. En bénéficiant de la pleine gestion de leurs murs, ces dernières ont désormais une complète autonomie pour mettre en place des leviers de développement immobilier. Notre décision permettra ainsi à Aix-Marseille Université de s'imposer comme un lieu de création de valeur tant en matière de recherche que de formation. C'est également la marque de l'engagement de l'ensemble des services centraux et déconcentrés de l'Etat qui a permis la réalisation de ce transfert d'un montant encore inédit jusqu'à ce jour », ont déclaré les Ministres.

CONTACTS PRESSE

Cabinet de Gérald DARMANIN **01 53 18 45 03** presse.macp@cabinets.finances.gouv.fr
Cabinet de Frédérique VIDAL **01 55 55 84 24** secretariat.communication@recherche.gouv.fr